

LE PETIT BONHOMMIEN

Journal édité en avril 2019



POURQUOI PAS VOUS



OPERATION HAUT-RHIN PROPRE LE BONHOMME - SAMEDI 27 AVRIL

Pour un village plus propre, chaque année dans notre commune, quelques bénévoles ramassent les déchets jetés volontairement par des individus sans scrupules,

Tous les habitants sont invités à en prendre note et à faire circuler l'information autour d'eux et d'avance Merci de votre participation

Rendez-vous devant LA MAIRIE à 13 h 30 le samedi 27 avril
Sacs et gants seront mis à votre disposition

N° 3

Mairie LE BONHOMME – LE PETIT BONHOMMIEN N° 3 – avril 2019

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME**

SEANCE du vendredi 29 mars 2019 – 20 h 00 - Salle de la mairie -

ONF - Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'Office Nationale des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 :

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimé par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitéré lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIBEAUVILLE - Adhésion au groupement de commandes - Marché à bon de commandes pour la mise à jour des plans des réseaux pour leur intégration au SIG (eau potable, assainissement, éclairage public, chaleur)

Monsieur le Maire expose le contexte et la problématique de la mise à jour des plans des réseaux.

Les différentes collectivités des Communautés de Communes du Pays de Ribeaupillé (CCPR) et de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) ont mutualisé un Système d'information géographique (SIG) et y ont intégré les plans des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public et de chaleur d'une majorité de leurs collectivités, réalisés dans le cadre d'une opération groupée entre 2014 et 2017. Une base de données précise et conséquente a ainsi été constituée.

Dans ce cadre, il est proposé de mutualiser les prestations de mise à jour de ces plans, en ayant recours à un prestataire, retenu après consultation organisée par la CCPR pour le compte des collectivités adhérant à la démarche.

Pour ce faire, la CCPR propose de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres. Elle porte création du groupement de commandes et désigne la CCPR comme coordonnateur.

En qualité de coordonnateur du groupement, la CCPR a pour mission d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Il est proposé à la commune de LE BONHOMME d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, au vu des différents codes et conventions et considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, adhère au groupement de commandes pour la mise à jour des plans des réseaux pour leur intégration au SIG (eau potable, assainissement, éclairage public, chaleur) et approuve la convention constitutive du groupement de commandes tel que présentée et désignant la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé coordonnateur du groupement.

SOURCE - Transfert concession de source suite à une vente - parcelle forestière n°7

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une vente immobilière a eu lieu au 104 C La Verse entre Madame Carine ZOLLER à Monsieur Christophe WERNETTE récemment :

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal transfère la concession de source forestière, pour une durée de 9 années :

SOURCE - Transfert concession de source suite à une vente - parcelle forestière n°7

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une vente immobilière a eu lieu au 104 C La Verse entre Monsieur Jean-François ABRAHAM à Monsieur Christophe MEZENEN et Madame Sophie VANACKERE récemment :

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal transfère la concession de source forestière, pour une durée de 9 années.

Admission en non-valeur (secours sur piste)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le trésorier n'a pas pu recouvrer les produits concernant des factures de secours sur piste. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables.

CCVK - Hot Spot WITOU - Conservation par la commune pour l'utiliser pour les panneaux photovoltaïques (annulation de la DCM du 27 juillet 2018)

Avec le déploiement du réseau 4G et la fin du roaming (frais de connexion à l'internet mobile) pour les touristes européens, les hotspots Witou installés par la CCVK ont vu leur nombre de connexions s'effondrer. Raison pour laquelle, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a décidé de résilier les abonnements souscrits à compter du 31 décembre 2018 et de laisser le matériel aux communes si ces dernières le désiraient.

Par délibération en date du 27 juillet 2018, le conseil municipal avait décidé de ne pas conserver le matériel. Cependant, suite à l'installation des panneaux photovoltaïques, ce matériel serait utile à la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de conserver, sans frais pour la commune, l'antenne Witou et d'annuler la délibération du 27 juillet 2018.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, annule la délibération du 27 juillet 2018 et décide de conserver le matériel le hotspots Witou installé au sein de la Commune.

FONDATION DU PATRIMOINE - Adhésion 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier de la Fondation du Patrimoine pour l'adhésion 2019 à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75,00 €, correspondant au barème pour les communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette fondation, en raison d'éventuels travaux d'assèchement des murs de l'Eglise pour lesquels la Fondation du Patrimoine pourrait apporter son aide.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75,00 € et délibérera chaque année pour décider du versement ou non d'une adhésion à cet organisme.

BUDGET COMMUNAL - M14 - Indemnité de conseil au Trésorier

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de conseil est la contrepartie de l'engagement personnel du percepteur. En effet, cette indemnité vient compenser la fourniture d'une aide technique personnelle notamment en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable, en complément de leurs obligations professionnelles.

Considérant que Monsieur le Trésorier-Percepteur était rarement sollicité dans ce cadre et ne l'est plus depuis quelques temps et considérant que les seules prestations demandées au Trésorier-Percepteur par la Commune relève du service rendu par la Direction Générale des Finances Publiques, Le Conseil municipal, après délibération, décide de ne plus allouer cette indemnité.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux de l'état de notification des taux d'imposition pour 2019 de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, des allocations compensatrices et du versement du G.I.R., ainsi que des recettes prévisibles en cas de taux constants.

Taxes actuelles :	Taxe d'habitation	10,00 %
	Taxe foncière	12,86 %
	Taxe foncière non bâtie	44,88 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour 2019, selon les taux ci-dessus.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49 - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les augmentations du prix de l'eau des années précédentes ont permis d'apporter l'équilibre à ce budget. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de maintenir les tarifs en eau et assainissement de 2018. Le prix du m³ d'eau, taxes incluses, est donc le suivant, à partir du 1^{er} juillet 2019 :

- ▶ EAU : **1,40 €** ;
- ▶ TAXE D'ASSAINISSEMENT: **1,20 €** ;
- ▶ REDEVANCE ANTIPOLLUTION : **0,35 €** ;
- ▶ REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX : **0,233 €** ;
- ▶ COMPTEUR D'EAU SEMESTRIEL : **7,00 €**.

BUDGET CHAUFFERIE - M4 - PRIX DU KW - VENTE DE CHALEUR

La préparation budgétaire de la commission compétente, pour ce qui concerne le budget de la chaufferie, a permis de constater qu'il y a, pour l'instant, suffisamment de recettes pour couvrir les dépenses.

Aussi, après délibération, le conseil municipal, vu l'avis du conseil d'exploitation, à l'unanimité des voix, décide de maintenir le prix de la vente de chaleur.

TRAVAUX ET ACHATS D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2019

Monsieur le Maire présente les différents travaux et achats d'investissement, vus en commission.

En priorité 1

Passages piétons haut du village (Engagés).

Chemin de la Graude - Enrochement (Engagé).

Etude de vulnérabilité des sources (Engagé).

Portique 4 Boîtes aux lettres + Panneaux d'affichage entrée couloir Mairie.

Accessibilité : boucle magnétique - audiophone à l'accueil.

Barrières Chemin de la Petite Montagne (environ 100m).

Filets à neige.

Eclairage de Noël.

Extension du columbarium.

Travaux de mise en conformité du niveau bas et de l'étage du bâtiment salle des fêtes.

Atelier relais.

Gravillonneuse Epoke.

2 pneus Unimog Mercedes U400.

Etude assainissement pour le PLUI.

Sonde hygrométrique pour plaquettes bois

Renouvellement d'un branchement d'eau.

Reprise sur 2 réseaux d'assainissement.

En priorité 2

Rue des Roches - Réfection en béton.

Réfection partie supérieure Chemin de la Quioserie.

Réfection une partie Chemin Vieille Route.

Réfection une partie chemin Pont de la Violette.

Réaménagement Route des Genêts d'Or.

Vitrine extérieure 100 cm H / 75,2 cm L (sur mur près des conteneurs).

Cage de Cross-Fit terrain place des fêtes.

Détecteur de métaux.

En priorité 3

Tondeuse.

Borne fontaine grotte de Lourdes.

Fontaine (fourniture, plateforme, habillage sol, alimentation et vanne).

Feu pour passage piéton devant la Mairie

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, prend connaissance de la liste des investissements et achats ci-dessus, décide de réaliser les achats et travaux engagés et prioritaires et décide d'examiner au fur et à mesure de l'année, les possibilités d'effectuer plus d'achats et/ou de travaux suivant l'évolution financière et budgétaire.

APPROBATIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2018 - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49), BUDGET CHAUFFERIE (M4) ET BUDGET COMMUNAL (M14)

Monsieur le Maire donne lecture et explication des Comptes Administratifs de 2018 à l'ensemble des conseillers municipaux ; il précise que les écritures des comptes de gestion sont conformes à celles des comptes administratifs ; pour la régie municipale du Bonhomme, l'avis du conseil d'exploitation est favorable ;

Monsieur le Maire étant sorti, le conseil municipal, après délibération, et aucune objection n'étant formulée, sous la présidence de Jean-Luc ANCEL premier adjoint, vote et accepte à l'unanimité les Comptes Administratifs et de Gestion de l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL - M 14

a - En investissement	Ecritures réalisées avec le solde N-1
Dépenses	677.577,45euros
Recettes	245.249,35 euros
Résultat déficitaire	432.328,10 euros

b -En fonctionnement	Ecritures réalisées avec le Solde N-1
Dépense	922.215,56 euros
Recettes	1.410.123,37 euros
Résultat excédentaire	487.907,81 Euros

Décide de reporter immédiatement les résultats du CA 2018 au BP 2019, ainsi qu'il suit ;

- au compte de fonctionnement de **recettes 002 : 487.907,81 euros** ;
- au compte d'investissement de **dépenses 001 : 432.328,10 euros**

Décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2018 au BP 2019 : **compte 021** (virement à la section d'investissement) pour : **401.512,00 euros**.

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT - M 49

a -En investissement y compris le solde de N-1

Dépenses 12.731,17 euros

Recettes 15.037,91 euros

Résultat excédentaire 2.306,74 Euros

b - En fonctionnement y compris le solde de N-1

Dépenses 109.075,87 euros

Recettes 134.499,55 euros

Résultat excédentaire 25.423,68 euros

Décide de reporter immédiatement les résultats du CA 2018 au BP 2019, ainsi qu'il suit ;

- au compte d'investissement de **recettes 001 : 2.306,74 euros** ;
- au compte de fonctionnement de **recettes 002 : 25.423,68 euros**.

Décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2018 au BP 2019 : **compte 021** (virement à la section d'investissement) pour : **19.717,00 euros**.

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET REGIE MUNICIPALE DU BONHOMME (R.M.B.) - M4

a - En investissement

Dépenses 18.223,56 euros

Recettes 31.366,44 euros

Résultat excédentaire 13.142,88 euros

b - En fonctionnement

Dépenses 64.656,95 euros

Recettes 83.210,01 euros

Résultat excédentaire 18.553,06 euros

Décide de reporter immédiatement les résultats du CA 2018 de la régie municipale du Bonhomme au budget primitif de 2019, ainsi qu'il suit :

- au compte de fonctionnement de **recettes 002 : 18.553,06 €** ;
- au compte d'investissement de **recettes 001 : 13.142,88 €**.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT (M49), BUDGET CHAUFFERIE (M4) ET BUDGET COMMUNAL (M14)

Général (M14) avec reprise des résultats 2018

Eau et assainissement (M49) avec reprise des résultats 2018

Régie Municipale du Bonhomme (RMB – M4) avec reprise des résultats 2018

Monsieur Million Jean Claude, conseiller municipal et responsable de la commission des finances, présente les trois budgets et donne les explications nécessaires aux conseillers municipaux.

Il expose à l'assemblée délibérante les conditions d'élaboration des budgets primitifs et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2019.

Les résultats sont repris aux présents budgets.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, adopte les budgets primitifs de l'exercice 2019 au niveau des chapitres tant en sections d'investissement qu'en sections de fonctionnement, comme suit et précise que les budgets de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec la nomenclature M14 - M49 et M4, classement par nature.

1 - BUDGET GENERAL - M14

Voté en équilibre en section d'investissement et en suréquilibre en section de fonctionnement :

a - Fonctionnement - voté en suréquilibre de 74.433,00 euros :

Dépenses : 1.407.765,00 euros ----- Recettes : 1.482.198,00 euros

b - Investissement – voté en équilibre :

Dépenses et recettes : 1.339.409,00 euros

Le conseil municipal actuel laisse un suréquilibre de 74.433,00 euros disponible pour les travaux futurs.

2 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - M49 -

a - Investissement – voté en équilibre :

Dépenses et Recettes : 35.622,00 euros

b - Fonctionnement – voté en suréquilibre de 13.829,00 euros :

Dépenses : 105.141,00 euros ----- Recettes : 118.970,00 euros

Le conseil municipal actuel laisse un suréquilibre de 13.829,00 euros disponible pour les travaux futurs.

3 - BUDGET DE LA R.M.B. – REGIE MUNICIPALE DU BONHOMME – M4 -

Voté en suréquilibre en sections d'investissement et de fonctionnement :

a- Investissement – voté en suréquilibre de 11.516,00 euros :

Dépenses : 19.962,00 euros ----- Recettes : 31.478,00 euros

b - Fonctionnement voté en suréquilibre de 14.354,00 euros :

Dépenses : 82.895,00 euros ----- Recettes : 97.249,00 euros

Le conseil municipal laisse le budget en suréquilibre pour des travaux futurs sur la chaudière.

COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS

a) - ORGANISATION D'UN MARCHÉ EN PERIODE ESTIVALE

La Commune souhaiterait organiser un marché en période estivale sur la Place de la Salle des Fêtes. A cette fin, il est décidé, dans un premier temps, d'inviter tous les socio-professionnels de la commune qui pourraient avoir un intérêt

à être présent sur un marché, ainsi que certains producteurs ayant déjà contacté la Municipalité en amont. La rencontre entre les élus et les acteurs de ce marché aura lieu le 12 avril 2019.

b) - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE DANS LES ECARTS

A l'initiative de certains élus, une commission est mise en place afin de travailler autour de la problématique de la signalisation directionnelle dans les écarts.

c) - MARCHE DE MAITRISE DE CONSTRUCTION DE DEUX ATELIER-RELAIS

La commission d'appel d'offre a ouvert les plis récemment et à entamé la phase de négociations avec les candidats ayant proposé les quatre meilleures offres. Le titulaire sera connu à l'issue de ces négociations.

d) - VISITE DE MADAME LA SENATRICE PATRICIA SCHILLINGER

Madame Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin, souhaite participer à une prochaine réunion du conseil municipal. Monsieur le Maire propose d'aborder différents thèmes, à l'instar des nuisances et des insécurités causées par la Route Départementale 415, du maintien de l'école, du projet de construction de deux ateliers-relais et de l'arrêté de protection du biotope. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à lui faire connaître tout autre point qui mériterait d'être versé à la discussion.

e) - JOURNEE CITOYENNE

La Municipalité aura à nouveau le plaisir d'organiser une journée citoyenne cette année, la date reste à définir.

f) PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 26 avril 2019 à 20 h 00.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CENTRALES VILLAGEOISES DE LA WEISS ENERGIES RENOUVELABLES

Samedi matin avait lieu l'assemblée générale des Centrales Villageoises de la Weiss, société par actions simplifiées (SAS), qui se mobilise pour la sobriété énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables.



En présence de Jean-François Bottinelli, maire du Bonhomme, une vingtaine de membres et actionnaires de la société se sont réunis pour faire le bilan de l'année qui vient de s'écouler. PHOTO DNA

A partir de 10 h, dans la salle des fêtes du Bonhomme et en présence de Jean-François Bottinelli, le maire, une vingtaine de membres et actionnaires de la société se sont réunis pour faire le bilan de l'année écoulée et aborder les projets à venir.

Créé en avril 2017, le projet de centrale villageoise consiste en la mise en place de panneaux photovoltaïques sur des toits privés et publics sélectionnés, afin de produire une électricité verte, puis de la revendre à EDF ou Enercoop de manière à rembourser les investissements et rémunérer les actionnaires participants au bout de trois ans.

Un 12e toit déjà sélectionné

Actuellement, ce sont environ 900 m² de panneaux photovoltaïques qui sont installés sur onze toits, pour une production de plus de 150 000 kWh/an, ce qui correspond à la consommation électrique d'une quarantaine de foyers. Les panneaux sont pour le moment localisés sur les communes du Bonhomme, Orbey, Labaroche et Lapoutroie, mais des pistes sont étudiées sur les communes de Katzenthal et de Kaysersberg.

Les panneaux situés sur les ateliers communaux du Bonhomme, ainsi que sur le toit de la salle des fêtes, présentent de très bons rendements, ce dont se félicite le maire qui suit de près le projet.

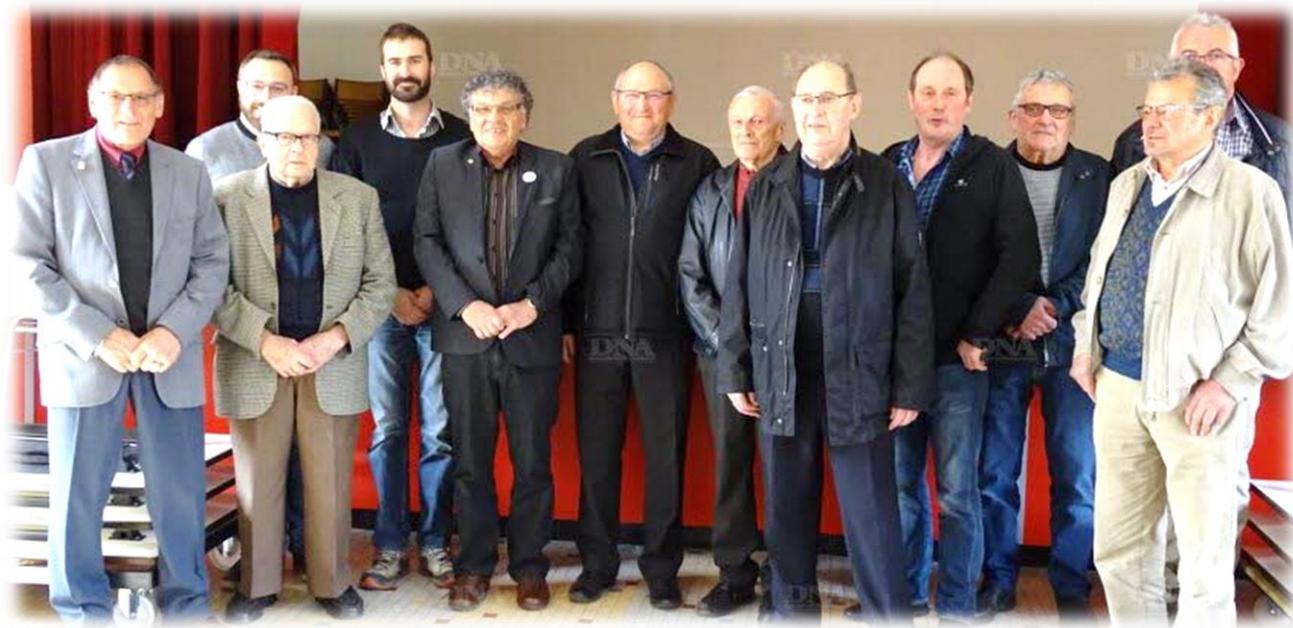
Le 12e toit est déjà sélectionné, et doit être installé au mois de mai. L'installation existant sur le toit du musée du Bois de Labaroche, en service depuis dix ans, va également être rachetée à l'association Energie Citoyenne de la Weiss, afin de poursuivre l'exploitation pendant huit années.

Après l'approbation du rapport d'activité, du rapport moral et du rapport de gestion, deux membres ont été élus à l'unanimité au conseil de gestion : Jimmy Defrasne en tant que nouveau membre, et Maxime Friehe, qui a été réélu. Avec 115 actionnaires, dont 80 % sont dans la Vallée de Kaysersberg ou sur les communes voisines, la société Centrales Villageoises de la Weiss se porte bien. Malgré quelques difficultés liées à des retards d'Enedis, les objectifs sont atteints et les premières factures devraient être envoyées à EDF en septembre 2019.

Les Centrales Villageoises de la Weiss seront présentes à la journée Energi'K à Kaysersberg, en septembre prochain, et la page Facebook est régulièrement alimentée.

L'UNC Le Bonhomme-Lapoutroie est née

René Brun, le président de l'UNC Lapoutroie et Yves Florance, président de l'UNC Le Bonhomme ont réuni une bonne partie des membres de leurs UNC respectives en assemblée générale, samedi 6 avril.



Les maires de Le Bonhomme et Lapoutroie ont assuré de leur soutien la nouvelle association UNC Le Bonhomme - Lapoutroie. PHOTO DNA

René Brun pour Lapoutroie, Yves Florance pour Le Bonhomme ont fait approuver les comptes rendus des dernières assemblées générales. Dans leur rapport moral, ils ont remercié tous ceux qui ont participé aux commémorations du centenaire et autres événements. Les bilans financiers ont reçu quitus des réviseurs aux comptes. En présence des maires de Lapoutroie et de Le Bonhomme, René Brun et Yves Florance ont ensuite proposé la fusion des deux entités en une seule.

Approuvée à l'unanimité des membres présents, la nouvelle association portera le nom de UNC Le Bonhomme - Lapoutroie. René Brun a été désigné président et Yves Florance, président délégué. S'en est suivie l'élection des membres du comité : Christian Didierjean, secrétaire ; Francis Antoine, trésorier ; Robert Claudepierre, trésorier adjoint ; Constant Perrin et Yannick Gaudel, assesseurs. Le nouveau président a rapidement énuméré les prochaines manifestations prévues.

Jean-Marie Muller, maire de Lapoutroie, a salué l'intelligence des deux présidents et dit un grand merci à tous les membres « pour tout ce que vous faites [...] Pour ne pas oublier notre histoire récente, il est important de marquer le coup à chaque fois pour le souvenir ». Jean-François Bottinelli, maire de Le Bonhomme, a salué « cette bonne idée ». Tous deux ont apporté leur soutien et souhaité longue vie à la nouvelle association. Après la clôture de l'assemblée, le verre de l'amitié a scellé cette union.

SKI-CLUB UNE BELLE FIN DE SAISON

La saison de ski s'est achevée au Lac Blanc. Cet hiver aura été marqué par une météo très favorable avec des conditions de neige optimales, et les Mercredis des neiges ont remporté un grand succès.



photo DNA

Ainsi, une trentaine de jeunes du Ski Club Bonhomme ont pu participer à huit sorties les mercredis mais aussi, pour les plus aguerris, aux entraînements du samedi dans le groupe perfectionnement.

A l'issue de la dernière sortie, le 13 mars, chaque skieur a pu recevoir son diplôme et sa médaille spécifique aux nouveaux « pass neige » mis en place par la Fédération française de ski.

Les pass neige ne sont pas sanctionnés par des examens. Il s'agit d'une évaluation continue sur l'ensemble des huit sorties, prenant en compte les compétences physiques, les habiletés mentales et les comportements de performance.

La FFS a ainsi souhaité remettre au centre de l'évaluation l'ensemble des qualités de l'enfant.

C'est ainsi que chaque jeune a pu clôturer sa saison avec le sourire et la fierté d'une progression récompensée.

L'année prochaine, ces évaluations seront étendues au-delà du perfectionnement à tous les compétiteurs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES DES TRADITIONS ET QUELQUES CHANGEMENTS

Devant une trentaine de membres réunis vendredi soir dans la salle des associations, le Bureau du Comité des Fêtes, présidé par Olivier Masson, a présenté le bilan des actions menées en 2018.

Les Traditions Paysannes, le 12 août dernier, ont encore remporté un franc succès. Le beau temps et le nouvel aménagement de la place de la salle des fêtes ont sans doute participé à cette réussite. Une augmentation des recettes provenant de la vente de boissons est à souligner, et le vol d'une tireuse à bière à déplorer...

Le bilan financier présenté par Nicolas Henry le trésorier, et révisé par Mickaël Billon, est validé par l'assemblée.

Un nouveau réviseur aux comptes pour 2019 est arrivé en la personne de Yves Mathis.

Nouveauté, un concert Rock a été organisé en septembre. Egalement une réussite, les organisateurs réfléchissent à renouveler l'expérience en 2019.

Pour la prochaine édition des Traditions Paysannes, le 11 août, quelques changements sont annoncés concernant la bière, le repas de midi, l'animation musicale ou les stands d'artisans, que l'on souhaiterait voir plus axés sur l'artisanat local que sur l'alimentaire. On songe à installer de grandes banderoles qui indiqueraient aux automobilistes la fête en cours à quelques mètres de la route. L'emplacement du feu d'artifice devrait aussi être modifié.

Jean-François Bottinelli, le maire du Bonhomme, a insisté sur le fait que des subventions pourraient être demandées au niveau de la Communauté de Communes. Des critères environnementaux seront à respecter, concernant la vaisselle jetable. Il faudra réfléchir aux assiettes et couverts désormais.

Deux nouveaux membres ont été élus à l'unanimité : Christine Moro 38 ans, et de Hugo Parmentier, 22 ans. Le Bureau actuel de l'association a indiqué son souhait de passer le flambeau à une équipe plus jeune, après 18 ans d'action. Ils sont heureux de voir que la relève s'implique de plus en plus

DANS NOTRE COMMUNE ..._Naturopathie

Atelier : Se libérer des douleurs articulaires par la naturopathie : le 25 mai



De l'adolescence à un âge avancé, et même dès l'enfance, nous sommes tous confrontés à des douleurs articulaires, qu'elles soient traumatiques, inflammatoires ou mécaniques !

Je vous propose de découvrir des solutions naturelles afin de remédier, comprendre et soulager ces désagréments plus ou moins intenses et handicapants. Je vous partagerai mes connaissances en naturopathie et médecine douce qui comprennent les outils tels que l'alimentation, la micro-nutrition, l'aromathérapie, la phytothérapie, l'homéopathie, l'hydrologie, cataplasmes, décodage biologique, etc...

Vous repartirez avec un dossier écrit complet, qui vous accompagnera, vous et toute votre famille.

Cet atelier se déroulera au Bonhomme -4 impasse des brimbelles

Samedi 25 mai de 9h à 13 h

Tarif : 60 € support écrit compris

Atelier: Réflexologie auriculaire familiale : le 8 juin

Samedi 8 juin de 9h à 13h au Bonhomme

Tarif: 60 € (Stylet et support écrit, compris)

Avec la réflexologie auriculaire, vous voulez gagner des zones de l'oreille, pour soulager les problèmes et divers problèmes, avec l'aide d'un stylet. Ce stylet simple, la cartographie sur le solitaire et un mode de travail à utiliser de votre bureau.



Douleurs plongeurs, Inflammations, Nausées, Troubles digestifs, ORL, Torticoli ...

Cet atelier n'est pas une formation professionnelle, mais un enseignement accessible à tous.

J'insiste bien sur ce point. La cartographie sera simplifiée et résolue.

Un outil facile à utiliser n'importe où et en toutes circonstances, pour toute la famille !

Un simple crayon à papier (à défaut du stylet) m'a déjà bien sauvé de situations inconfortables.

Atelier Motory 68 - 03.89.47.54.77



Le garage vous propose ses services pour l'établissement de la carte grise.

Les frais s'élèvent à **30 € TTC.**

Le règlement pourra se faire par carte bancaire ou en espèces.

Du pain au village!



Privés de boulangerie depuis plusieurs mois, les habitants sont ravis de cette initiative, qui leur permet de trouver du pain frais et des viennoiseries du lundi au samedi, dans leur village.

C'est la Maison Durain, d'Orbey, qui se déplace pour les permanences : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h, et le samedi de 8 h à 10h.

Patricia, la vendeuse, accueille avec un large sourire et propose un large choix de pains, baguettes et viennoiseries, que l'on peut commander par téléphone (03 89 71 21 12). Il y a toujours un minimum de produits disponibles à la vente sur place pour ceux qui n'ont pas pu commander au préalable.

Patricia, qui se charge de la vente au dépôt de pain PHOTO DNA

Les Bonhommiens ont reçu la liste complète des produits proposés, qui est également visible sur le site internet de la mairie : <https://lebonhomme.fr>

On peut aussi demander la coupe du pain lors de la commande, ainsi que les journaux locaux (DNA et l'Alsace).

C'est la mairie qui met à disposition les locaux de l'ancienne école élémentaire, avec un accès par la cour de l'école.

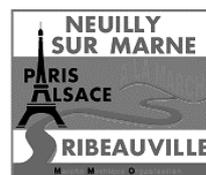
Attention : pas de permanence le mercredi ni le dimanche.

PARIS ALSACE - Marche Mythique 2019



Le passage au Col du Bonhomme est prévu le samedi 8 juin à partir de 10h30.

nouveau site Internet : www.paris-alsace.fr



DANS NOTRE VALLEE



Les Evénements EMVK mai-juin 2019 à Kayzersberg Vignoble

Dimanche 16 juin 2019 – 17h00

Salle Théo Faller à Kayzersberg

Ulysse, adaptation de l'Odysée d'Homère

Spectacle de l'EMVK réalisé par les élèves musiciens, de théâtre et danse Hip-Hop et une classe de 6° du collège de Kayzersberg

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,

A travers les cieux, l'espace et le temps...

Embarquez avec nous...

Semaine du 17 au 22 juin 2019

Semaine « portes ouvertes »

Venez dans les différents lieux habituels de cours :

- assister aux cours,
- rencontrer les professeurs,
- poser vos questions.

Téléchargez le planning détaillé des cours sur le site www.emvk.fr

Inscriptions pour la rentrée 2019

dans nos locaux 15 route de l'Europe à Hachimette

Renseignements par mail emvk@emvk.fr ou par téléphone au 03 89 47 52 05



Nouveau : Permanences l'Association des Paralysés de France (APF) dans la vallée de Kayzersberg

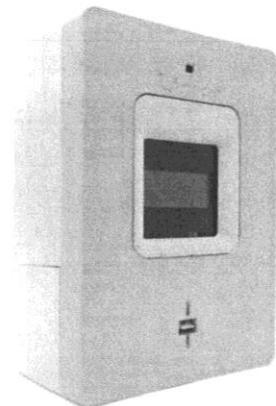
L'Association des Paralysés de France (APF) assure une permanence ouverte aux habitants de la vallée de Kayzersberg.

> **Calendrier** : Le 1^{er} mercredi du mois, de 14h à 16h

> **Adresse** : Local solidaire, 6 allée Stoecklin à Kayzersberg (à côté du Trésor Public)

> **Missions de l'APF** : L'APF soutient les personnes en situation de handicap et leurs proches dans leur projet de vie, leurs initiatives et leurs responsabilités. Elle développe un réseau de services et d'actions pour faciliter la vie des personnes paralysées, en faisant appel aux solidarités existantes, par exemple grâce à des partenariats avec les associations du secteur handicap et d'autres mouvements. APF France handicap est la plus importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Le compteur LINKY



Autorité concédante, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin est de fait, propriétaire des nouveaux compteurs mis en place par le concessionnaire Enedis, par transfert de compétence des communes. Le rôle du Syndicat est de s'assurer qu'Enedis réponde aux exigences du Contrat de concession et exerce au mieux sa mission de service public.

Le déploiement du compteur Linky a été décidé par l'Etat en application d'une directive européenne du 13 juillet 2009. Ce déploiement prend juridiquement appui sur plusieurs lois successives (dont la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015) intégrées dans le Code de l'Energie, complété par un décret, plusieurs arrêtés ministériels et décisions de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

C'est donc bien une loi qui rend obligatoire la pose des compteurs communicants.

Les compteurs ont d'abord été installés à Mulhouse et son agglomération, puis en 2018 dans les secteurs de Thann, Masevaux, Cernay et la bande rhénane ; fin 2018, en Centre-Alsace et fin 2019 dans le Sundgau. Les dernières tranches concerneront, en 2020, la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines et en 2021, Guebwiller et la région colmarienne. **Toutes les communes, même non membres du Syndicat, seront équipées de compteurs.**

Les communes et communautés regroupées au sein du Syndicat ne peuvent pas s'opposer à la mise en place des compteurs sur leur territoire. Une délibération ou un arrêté de refus d'installation des compteurs peuvent être « entachés d'irrégularités ». La commune s'expose de fait à des recours qui peuvent émaner du Préfet ou du concessionnaire. A ce jour, 21 communes de notre concession ont vu leurs délibérations suspendues ou annulées. Bien que propriétaire des compteurs par transfert de compétence, le Syndicat ne peut pas non plus intervenir sur le déploiement de Linky.

Pourquoi un compteur « connecté » ?

Les compteurs communicants sont un maillon essentiel pour la gestion des réseaux électriques, pour la détection plus rapide des pannes et pour une meilleure maîtrise de la demande énergétique. Le réseau se modernise et doit mieux intégrer les énergies renouvelables ou encore le développement des véhicules électriques, tout en garantissant une continuité de l'alimentation. Les compteurs actuels n'offrent pas la possibilité d'anticiper et de réguler ces nouvelles formes de consommation et de productions locales.

Les compteurs communicants permettent des interventions plus rapides pour la relève, le changement de puissance, la détection des pannes et la mise en service en moins de 24 heures ; tout en étant géré à distance. Ainsi le prix de nombreuses prestations Enedis doit donc être revu à la baisse par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Le consommateur peut également visualiser ses consommations d'énergie sur ordinateur/tablette et identifier des postes d'économie. Autre point majeur, Linky réduit fortement les possibilités de fraude et de « bricolage » du compteur.

Linky perturbe-t-il l'alimentation électrique d'un logement ?

Linky n'a pas d'incidence sur l'alimentation électrique. La plupart des ménages rencontrant des difficultés sont ceux qui disposaient d'une puissance supérieure à celle réellement souscrite par l'abonnement.

Linky a enfin la capacité de protéger l'installation électrique interne lors d'un incident sur le réseau (par exemple lors des orages), qui, avec les anciens compteurs, pouvait par exemple « griller » certains appareils électroménagers.

Réponses aux questions posées par les administrés concernant le compteur Linky

Opposition à l'installation : un habitant ne peut, en principe, pas s'opposer à l'installation du compteur. La pose est obligatoire et l'accès au compteur des clients est prévu contractuellement. Toutefois, un technicien missionné par Enedis n'entre pas sur une propriété privée sans autorisation. *En cas de refus d'installation, la CRE pourra demander à Enedis de facturer le déplacement d'agents pour la future relève des index ; celle-ci ne pouvant être effectuée automatiquement.*

Transmission des données : la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) réglemente la transmission des données. Les données issues des compteurs Linky circulent sur les réseaux publics sont chiffrées de telle sorte que les informations ne permettent pas de vous identifier directement. ***La transmission de données détaillées à des entreprises extérieures, notamment à des fins commerciales, n'est possible qu'avec votre accord explicite.***

Données collectées : les compteurs collectent les données de consommation journalières. Il faut par contre votre accord pour qu'Enedis ou GRDF puisse remonter des données de consommation plus fines (ex : à l'heure ...). La CNIL a étudié le fonctionnement du compteur Linky et a publié un ensemble de recommandations sur le traitement des données de consommations collectées. Le compteur communicant ne peut pas enregistrer le détail des consommations électriques des appareils pas plus que des informations personnelles (nom, adresse, coordonnées bancaires, ...) les données de consommation sont envoyées une fois par jour au système d'information Enedis. Il n'y a pas de communication en « temps réel ». Ces informations sont disponibles sur l'espace client sécurisé et gratuit. Elles sont transmises une fois par mois au fournisseur (EDF, Engie, Total Spring, ...) afin d'établir les factures. Enedis et les fournisseurs sont tenus de demander une autorisation pour accéder à la courbe de charge d'un usager et l'exploiter. De même, dans le cadre du Règlement Général des Protections des Données (RGPD), tout usager doit exprimer explicitement son accord et peut demander la suppression de ses données personnelles.

Accès aux données : en tant qu'abonné, vous accédez à vos données de consommation directement depuis votre espace client afin de pouvoir gérer le traitement de vos données. *Cet espace est totalement sécurisé et gratuit.*

Santé des usagers : les différentes mesures réalisées par des laboratoires indépendants (ANSES et ANFR) ont montré que le compteur communicant ne représente aucun danger, ni pour la santé, ni pour l'environnement. Linky émet moins d'ondes électromagnétiques qu'un grand nombre d'appareils électroménagers déjà présents dans les foyers. La communication par courant porteurs en ligne (CPL) est une technologie existante qui sert déjà pour faire basculer les compteurs électriques actuels d'un poste tarifaire à l'autre (heure creuse/heure pleine, EJP).

Le grand débat national : les cahiers citoyens consultables...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

La sous-préfète d'Altkirch

Altkirch, le 26 mars 2019

Madame la Maire, Monsieur le Maire

Depuis son lancement par le Président de la République, le Grand débat national mobilise très fortement les français.

Aujourd'hui, au niveau national, plus de 15 000 cahiers citoyens sont en cours d'analyse par un prestataire indépendant.

Pour le département, les originaux des cahiers ont été versés aux Archives départementales du Haut-Rhin pour en permettre la consultation par le plus grand nombre.

Votre rôle demeure essentiel dans cette nouvelle étape de restitution du Grand débat national, c'est pourquoi je vous invite à faire usage de votre droit de consultation de ces cahiers et d'informer très largement vos administrés de ce moment démocratique inédit.

Les cahiers citoyens sont consultables à partir du 02 avril 2019 :

En salle de lecture

Archives départementales du Haut-Rhin

Tous les jours sauf le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Rue Fleischhauer – Cité Administrative – 68026 COLMAR Cedex

Veillez agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète d'Altkirch

Emmanuelle GUÉNOT



LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette technologie apporte des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de **répondre aux besoins croissants** des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile.

Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

⚠ Dans certains cas, **la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision**, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique¹.



Pour y remédier, **un dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

**SI VOUS CONSTATEZ
DES PERTURBATIONS,
SIGNALEZ-LES :**

 **assistance.recevoirlatnt.fr**
0 970 818 818 appel non surtaxé du lundi au vendredi de 8h à 19h

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de **suspicion de brouillage** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté d'ici **quelques jours maximum** pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des **solutions identifiées** pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une **intervention gratuite** en allant sur le site recevoirlatnt.fr ou en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

¹ Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un organisme public rattaché au ministère de l'Économie et des Finances. Elle gère l'ensemble du spectre des fréquences radioélectriques en France et s'assure notamment de la bonne coexistence de cette ressource entre tous les utilisateurs.

Enquête santé européenne :

Enquête santé européenne

avril à décembre 2019

20 000 personnes
seront interrogées

État de santé

Parcours de soins

Sport, alimentation, mode de vie



Un enquêteur vous contactera prochainement
Votre participation est essentielle à la qualité des résultats



Vos réponses à cette enquête sont strictement
confidentielles et serviront uniquement
à établir des statistiques

Toutes les mentions légales relatives à l'enquête
sont disponibles sur le site internet : www.ehis2019.org

Où trouver des informations sur l'enquête santé 2019 ?

Si vous souhaitez suivre le déroulement de l'enquête santé européenne et retrouver les résultats détaillés vous pouvez consulter les sites internet :

www.ehis2019.org

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>
(rubrique « Études et statistiques », « open data », « État de santé et recours aux soins »)

www.irdes.fr
(rubrique « Enquêtes et données »)

INFORMATIONS PRATIQUES

Besoin d'informations complémentaires ?
Vous souhaitez prendre rendez-vous avec un enquêteur ?



www.ehis2019.org



ehis2019@kantarpublish.com



01 70 36 03 47 (numéro gratuit)

Des données confidentielles

L'utilisation par le ministère des Solidarités et de la Santé des renseignements individuels collectés est conforme à la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les dispositions de l'article 6 interdisent notamment toute utilisation à des fins de contrôle administratif. Afin de réduire la durée du questionnaire, les données de cette enquête peuvent être complétées par des informations administratives auxquelles le ministère a accès, dans les mêmes conditions de sécurité et de garantie de confidentialité.

Des règles strictes de diffusion des données

Les données collectées par l'enquête santé européenne ne peuvent faire l'objet d'aucune diffusion susceptible de vous porter préjudice. Selon les règles en vigueur, les données publiées à partir de l'enquête ne permettront aucune identification, ni directe, ni indirecte, des personnes et de leurs réponses. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) exerce son contrôle sur la diffusion des données relatives aux personnes physiques.



Enquête santé européenne

avril à décembre 2019

20 000 personnes
seront interrogées

État de santé

Parcours de soins

Sport, alimentation,
mode de vie



Un enquêteur vous contactera prochainement
Votre participation est essentielle à la qualité des résultats



Vous répondez à cette enquête sans révéler vos données personnelles
et sans être soumis à l'état des statistiques

Toutes les mentions légales relatives à l'enquête sont disponibles sur le site internet www.ehis2019.org

Pourquoi cette enquête ?

L'enquête santé européenne (European Health Interview Survey – EHIS) est une enquête sur la santé réalisée tous les 6 ans dans les 28 pays de l'Union européenne. En 2019, a lieu la troisième édition de cette enquête.

Elle permet, en France et en Europe, de construire des indicateurs sur la santé visant à comparer les pays entre eux et à suivre leur évolution.

C'est un outil d'aide à la décision utilisé par les institutions et la recherche afin d'évaluer les politiques publiques de santé. Elle est pilotée conjointement par le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Irdes. La société Kantar Sofres est en charge de la collecte des données.

Le ministère des Solidarités et de la Santé

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a pour mission prioritaire de doter le ministère des Solidarités et de la Santé d'une meilleure capacité d'observation, d'expertise et d'évaluation dans le domaine de la santé et de la solidarité. La Drees fait partie du service statistique public.

L'Irdes

L'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) est un groupement d'intérêt public qui produit une recherche indépendante dont les résultats s'adressent aux acteurs et institutionnels de la santé et de la protection sociale, ainsi qu'aux citoyens.

Pourquoi vous ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble de la population, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque personne : ce serait long et coûteux.

Un échantillon de personnes a été tiré au sort et vous en faites partie.

Votre réponse est essentielle car vous représentez une partie de la population qui vous ressemble. Votre situation ne sera jamais étudiée de manière isolée.

Comment va se dérouler l'enquête ?

La collecte se déroulera entre le 9 avril et la mi-décembre 2019. Un enquêteur vous contactera par téléphone ou viendra à votre domicile pour vous proposer de participer à l'enquête santé européenne. Vous pourrez convenir d'un rendez-vous si vous n'êtes pas disponible tout de suite. Le questionnaire dure environ 45 minutes.

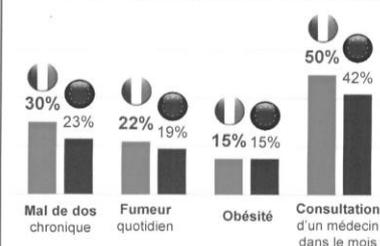
Quels sujets aborde l'enquête santé européenne ?

Elle collecte des informations sur l'état de santé, l'accès aux soins, les habitudes de vie, la mutuelle, la situation sociodémographique et les conditions de logement.

Quelques résultats de l'enquête santé européenne 2014

30 % des français déclarent souffrir de mal de dos chronique contre 23 % de l'ensemble de la population de l'Union européenne. Fumer quotidiennement est plus répandu en France que dans l'ensemble de l'Europe. Le taux d'obésité en France est comparable à celui de la moyenne de l'Union européenne. La moitié des français ont vu un médecin dans le mois. C'est un peu plus que la moyenne européenne.

Etat de santé, habitudes de vie et consultations médicales



Champ : population âgées de 15 ans ou plus résidant en France métropolitaine

Source : Drees-Irdes, enquête santé européenne, 2014

Merci de votre participation

COMMANDE DE GERANIUMS



Une commande groupée de géraniums, comme tous les ans, est proposée pour rendre service à la population.

Le bon de commande est à retirer en Mairie à partir du 1 mai.

EMMAUS – Ramassages gratuits



6 place Abbé Pierre
67750 SCHERWILLER
Tél : 03 88 82 05 24
contact@emmaus-scherwiller.fr
www.emmaus-scherwiller.fr



2 rue Baudinot
67600 SELESTAT
Tél : 03 88 82 60 35
etikette@emmaus-scherwiller.fr

RAMASSAGES GRATUITS

Sur simple appel au 03.88.82.05.24 ou en remplissant le formulaire de demande de collecte sur notre site internet, nous ramassons gratuitement sur rendez-vous :
Meubles, Bibelots, Literies (saines), Vaisselle, Tout Textile, Papiers, Cartons, Métaux, etc...

DEPOTS DE DONS SUR LE SITE DE SCHERWILLER

DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 H à 12 H ET DE 14 H à 17 H

NUMEROS UTILES

	téléphone
CCVK – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG	03. 89.78. 21.55
ASSISTANTES SOCIALES - Centre médico-social Kayserberg	03.89.78.24.11
MOBILI'VAL	03.89.78.21.55
GENDARMERIE LAPOUTROIE	03.89.47.50.14
TRESORERIE DE KAYSERSBERG	03.89.78.24.32

Directeur de la publication et de la rédaction : Jean-François Bottinelli Maire

Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe, Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3^{ème} Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme

Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@orange.fr